

Pour notre part, Nous nous soumettons de tout cœur et de toute âme aux ordres du Vatican. Ayant marché jusqu'ici, malgré les obstacles, les tracasseries, les oppositions sans nombre, que Nous avons rencontrés sur notre route, dans la voie de l'obéissance au Saint-Siège, Nous continuerons quoiqu'il puisse arriver, à suivre ce sentier, et Nous avons la ferme confiance que tout le Diocèse, Clergé et Fidèles, hommes des classes instruites comme des classes ouvrières, journalistes et écrivains, tous se feront un honneur de marcher sur nos pas. Si quelque voix discordante venait à s'élever, il y a assez d'hommes de bonne volonté, Nous en sommes convaincu, parmi les catholiques humbles, sincères, convaincus que leur rôle est de se soumettre à l'autorité et non pas de la contrecarrer, pour imposer, par leur attitude ferme et leur soumission, le silence à ces autres catholiques, qui veulent voir, en dépit de tout, l'autorité passer par leurs visées et par leurs opinions.

En conséquence, Nos Très Chers Frères, Nous vous exhortons dans le Seigneur à mettre de côté tout esprit de contention et de dispute, tout sentiment de rancune, de regret ou de mécontentement, pour ne vous laisser guider que par l'obéissance à Notre Saint Père le Pape. C'est là une consolation, une satisfaction, que nous devons donner comme catholiques au Captif du Vatican, au Vicaire de Jésus-Christ.

1. Nous regarderons donc comme une faute grave tout écrit qui portera la blâme, la suspicion ou la désobéissance ouverte contre la dernière décision du Saint-Siège relative à la question universitaire.

2. Nous regarderons comme péchant gravement tous ceux qui feront sortir de semblables écrits, ou qui en favoriseront la dissémination, soit en aidant les auteurs de ces écrits, soit en s'abonnant à leurs organes, soit en achetant les publications désignées dans le paragraphe précédent.

3. Il sera donc du devoir de tout catholique sincère de renvoyer les journaux, qui se feraient les propagateurs des opposants aux idées du Saint-Siège et de l'autorité Diocésaine, dans les matières qui toucheront à l'obéissance au dit Décret.

En ce jour du Saint Nom de Marie, invoquons la patronne de Ville-Marie et du Diocèse ; demandons-lui de réunir tous les catholiques de ce Diocèse sous la même bannière de l'obéissance au Saint-Siège, obéissance qui est notre force, et qui seule peut être notre sauvegarde dans le temps malheureux que nous traversons.

Nous vous bénissons avec effusion de cœur et Nous prions le ciel de continuer à vous protéger, à vous combler de ses dons et de ses faveurs les plus insignes.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône des églises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au chapitre des Communautés Religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, en la fête du